

50 PARTNERS WEB 3

Société par actions simplifiée au capital de 1.110.000 euros

Siège social : 62 rue Jean-Jacques Rousseau – 75001 Paris

951 119 783 R.C.S Paris

(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 31 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente-et-un décembre,

La soussignée,

50 Partners Gestion, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 62 rue Jean-Jacques Rousseau – 75001 Paris, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 508 000 700, représentée par Monsieur Jérôme Masurel, agissant en qualité de président de la Société (le « **Président** »),

après avoir rappelé que :

- (A) aux termes de l'assemblée générale mixte en date du 28 juin 2024, les associés de la Société (les « **Associés** ») ont **(i)** approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, **(ii)** décidé de poursuivre l'activité de la Société malgré les pertes constatées et **(iii)** décidé d'augmenter en numéraire le capital social de la Société, d'un montant de 360.000 euros par émission de 360.000 actions ordinaires (les « **Actions Ordinaires** »), d'une valeur nominale d'un euro (1€) chacune, émises au prix unitaire de 1,17 euro, soit avec une prime d'émission de 0,17 euro par Action Ordinaire (l' « **Augmentation de Capital** ») ;
- (B) les Associés ont également décidé de procéder à la modification des articles 6 (*Apports*) et 7 (*Capital Social*) des statuts de la Société, sous réserve de la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital,
- (C) la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital a été constatée par le Président dans un procès-verbal en date du 17 décembre 2024,

a pris les présentes décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Constatation de la reconstitution des capitaux propres de la Société ;
- 2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

* * *

PREMIERE DECISION

Constatation de la reconstitution des capitaux propres de la Société

Le Président, par suite de la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital,

constate, conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce, la reconstitution des capitaux propres de la Société pour une valeur au moins égale à la moitié du capital social,

constate que les capitaux propres s'élèvent désormais à 592.849 euros.

DEUXIEME DÉCISION

Pouvoir pour formalités

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra de faire.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de la Société.

DocuSigned by:

E9FD8C5F48234AF...

50 Partners Gestion

Représentée par Monsieur Jérôme Masurel
Président